

# Ets NORA

Location Vente et toutes Réparations  
sur Machines à Projeter l'Enduit  
et sur Transporteurs de Chape  
Fournitures et Outilage Façadiers

## TARIF LOCATION

### LOCATION D'UN TRANSPORTEUR DE CHAPE d'une valeur de 33 700 Euros HT :

- ✓ Une journée : **236.00 Euros HT**
- ✓ De 2 à 29 jours Consécutifs: **165.00 Euros HT par jour**
- ✓ A partir de 30 jours Consécutifs : **134.00 Euros HT par jour**

Ce tarif comprend la location de la machine équipée de ses tuyaux.

### CONDITIONS DE PAIEMENT :

- 1/ Location courte durée : Paiement au retour de la machine.
- 2/ Location longue durée : Facturation à la quinzaine avec règlement à réception de facture.

### CAUTION :

Prise de caution par CARTE BLEUE, montant 2 500.00 € (renouvelable si nécessaire)

### DOCUMENTS A PRESENTER :

Extrait KBIS, Permis de conduire

### CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

**CONDITIONS GENERALES DE LOCATION ET DE VENTE DE MATERIEL - ETAT DU MATERIEL** : Le client reconnaît avoir reçu le matériel faisant l'objet du contrat de location dépourvu de tout vice et en parfait état d'entretien et de marche. Toutefois, si ce matériel tombait en panne et que la remise en état exige un délai plus long que celui qui a été convenu, la location sera purement et simplement résiliée le jour de la panne sans que cela puisse donner lieu à une quelconque indemnité ou à des dommages et intérêts pour le client. La prise de possession du matériel et la signature par le client du document décrivant ce matériel valent acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

**LIEU D'UTILISATION** : Le client devra faire connaître à la commande le lieu d'utilisation ou de stockage du matériel, et par la suite tous changements de cette localisation qui pourraient intervenir pendant la location.

**DUREE DE MISE A DISPOSITION** : La mise à disposition prend effet le jour de la sortie du matériel des locaux des ETS NORA et se termine le jour de son retour en ce même lieu. Le jour de sortie et de retour du matériel est compté comme temps de mise à disposition.

**CONDITIONS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN** : Le matériel est utilisé par le client sous sa seule responsabilité. Les ETS NORA ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des accidents ou dégâts occasionnés par le matériel. Leur responsabilité contractuelle est limitée au remplacement des pièces défectueuses par usure normale. Pendant toute la durée de la location, le client s'interdit de céder, donner en gage, en sous-location ou d'aliéner du matériel sans accord écrit préalable de la société. Le client s'engage à : \* Maintenir à ses frais le matériel en bon état de fonctionnement et d'entretien en le confiant pour ce faire exclusivement aux ETS NORA, \* Avertir la société de toutes les avaries et la consulter avant d'entreprendre ou faire entreprendre toute réparation, \* Prendre toutes dispositions pour que les conditions légales et réglementaires de sécurité applicable soient respectées.

**SECURITE** : Le matériel loué ou vendu au client est soumis à sa seule responsabilité. Le client est tenu de respecter toutes les mesures de sécurité liées à son utilisation ou son stockage.

**RETOUR DU MATERIEL** : Le matériel fait l'objet d'un constat général lors de la réception. Toute disparition de matériel ou toute détérioration autre que celle due à une usure normale sera constatée et les frais de remplacement ou de remise en état ou de nettoyage du matériel feront l'objet d'une facturation que le client s'oblige à régler aux conditions habituelles du marché au jour de l'intervention et sur la base des présentes conditions générales.

**ASSURANCES** : Le client prend en charge les risques de dégradation, de destruction, de vol ou de disparition pouvant intervenir sur le chantier et en tout lieu où il a placé le matériel loué. Il devra informer par écrit dans les 24 heures les ETS NORA en cas de réalisation de l'un de ces risques. Les ETS NORA garantissent leur responsabilité en tant que propriétaire du matériel. Le client, en sa qualité de gardien du matériel, assure, tant vis à vis des tiers que du propriétaire, la responsabilité des accidents causés ou subis par le matériel, et du fait de son utilisation ou de son transport. Il s'engage de ce fait à souscrire une police d'assurance responsabilité civile ainsi que contre les risques de vol, de dommages ou d'accidents causés, en tous lieux, aux tiers et à justifier le règlement, sans retard, des primes. A défaut, la société se réserve le droit de résilier immédiatement le contrat souscrit.